

**ARRETE MUNICIPAL N° ARR-023-2026**  
**d'octroi d'une autorisation d'occupation de la voirie**

Le Maire de la Commune de SCHWINDRATZHEIM,

**VU** la demande présentée le 01/03/2026, par laquelle le Football Club de SCHWINDRATZHEIM ayant son siège à SCHWINDRATZHEIM, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public de la RD 70, autour de la salle polyvalente et dans l'enceinte du stade JJ DUTT le dimanche 21 juin 2026 à l'occasion d'un vide-greniers;

**VU** l'arrêté préfectoral portant règlement général sur la conservation et la surveillance des voies communales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Football Club de SCHWINDRATZHEIM est autorisé à occuper le domaine public de la RD 70, autour de la salle polyvalente et dans l'enceinte du stade JJ DUTT

le dimanche 21 juin 2026.

**Article 2 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 :** A l'issue de la manifestation et au plus tard dans la journée qui suit, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais, la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

**Article 4 :** Le permissionnaire supportera sans indemnité, la gêne et les frais de toute nature qui seraient la conséquence des travaux effectués par l'administration dans l'intérêt de la voirie.

**Article 5 :** La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à toute époque, sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par le permissionnaire des conditions imposées par le règlement général de voirie ou énoncées aux articles ci-dessus.

**Article 6 :** Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

Fait à SCHWINDRATZHEIM, 22 avril 2026  
Le Maire

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la publication le 21/05/26  
et de la notification le 21/05/26

